Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 038-263800724-20261015-DEL44_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

saint-martin d'URIAGE
Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 15 OCTOBRE 2026

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS –

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, 2 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Théodore BONNET-GAMARD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 05 octobre 2026			
Nombre d'administrateurs :	En exercice : 14	Présents : 10	Votants : 12
Présents :	Théodore BONNET-GAMARD, Françoise LUMINAIS, Stéfane BALAS, Guillaume SPINELLI, Florence BOULLEN, Isabelle MASSUCCO, Chantal VIVIER, Chloé PICARD, Charlène GASSETTE, Julia TETU,		
Excusés :	Christelle VINCENT, Fériel BONNET-MACHOT, Florence LOBEY, Aline PROUVOST,		
Absents :	Néant		
Pouvoirs :	Florence LOBEY donne pouvoir à Théodore BONNET-GAMARD, Christelle VINCENT donne pouvoir à Françoise LUMINAIS		

DÉLIBÉRATION N° 44/2026-10-15 :
Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2026

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu le Procès-Verbal établi à l'issue de la dernière séance du Conseil d'Administration dont lecture est donnée par Monsieur Théodore BONNET-GAMARD, Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Entendu l'exposé du Président ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 23 JUIN 2026.

RÉPARTITION DES VOIX : 12 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Saint-Martin d'Uriage, le 15/10/2026
Le Président du CCAS,
Théodore BONNET-GAMARD

CCAS de SAINT-MARTIN-D'URIAGE